

Compte rendu de la séance du 07 mars 2023

Présents: Marie-José DOUCET, Elisa PÉGOURIÉ, Jean CALIBRE, Marie DE NADAI, Nicolas DESOUCHES, Gérard DUMONT, Jean-Luc LAFON, Claude VERNET

Excusés: Marion GOUGH, Régine ROQUES

Secrétaire(s) de la séance:

Elisa PÉGOURIÉ

Avant de commencer la séance Mme la maire demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour :

Une délibération concernant :

- Une procuration pour réception des courriers recommandés à Mr Claude VERNET (compte-tenu de sa présence quotidienne à proximité de la mairie)
- Le retrait de la délibération prise le 17 janvier 2023 conformément aux retours du contrôle de légalité de la Sous -Préfecture.
- L'ajout de ces deux délibérations à l'ordre du jour est accepté à l'unanimité

1. Délibération pour le retrait de la délibération du 17 janvier 2023

Cette délibération accordait un remboursement des frais d'une visite médicale inhérente au renouvellement du CACES (permis permettant l'utilisation entre autres de l'épareuse). Ces frais ne faisant pas partie des frais liés au mandat de représentation, il est nécessaire de retirer cette délibération.

- Voté à l'unanimité

2. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 janvier 2023

- Voté à l'unanimité

3. Délibération concernant l'acceptation de la subvention de la Région pour la rénovation des deux logements communaux de la Maison Cépière

Mme la maire explique que dans le cadre des subventions demandées à la Région concernant la revitalisation du centre bourg et obtenues, il est nécessaire de délibérer afin d'en obtenir le règlement

- Voté à l'unanimité

4. Délibération sur les dépenses autorisées au titre de l'article 623 "Publicité, publications, relations publiques "

Proposition de Mme le Maire de rattacher à ce compte budgétaire les dépenses suivantes :

D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, tels que par exemple : les décorations de Noël, les illuminations de fin d'année, les jouets, les friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles, et inaugurations, les repas des Aînés, le colis de fin d'année aux administrés, le repas de fin d'année des Agents, les cartes cadeaux offertes aux Agents... Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, divers concours organisés par la commune ou la communauté de communes, militaires ou lors de réceptions officielles...

Le règlement des factures des sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;

Les feux d'artifices, concerts, manifestations culturelles, location de podiums, chapiteaux...

Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;

Les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (Elus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

- Voté à l'unanimité

5. Délibération concernant l'embauche d'un Agent technique polyvalent

Suite à l'annonce relayée par pôle emploi, nous avons reçu 5 CV sans lettre de motivation.

Il est proposé de créer un emploi pour 6 mois à 20h semaine.

Tous les candidats vont être invités à un entretien préalable au recrutement.

- Voté à l'unanimité

6. Délibération concernant les propositions de couverture des risques statutaires pour les agents affiliés à l'IRCANTEC

Trois propositions différentes ont été transmises par la SMACL.

Il est décidé de choisir l'option dont la cotisation correspond à 1.30% du montant de l'assiette comprenant le traitement brut indiciaire annuel ainsi que la NBI et le supplément familial.

- Voté à l'unanimité

7. Orientations budgétaires 2023

La commission budget travaillera sur le budget primitif le lundi 20 mars à 17h30

8. Inauguration de la Maison Cépière

Elle aura lieu le 10/03/23 en présence de M. le Sous-préfet, et des élus des collectivités territoriales qui ont soutenus financièrement le projet. Les habitants sont invités (invitation via le Petit Ambeyracois et la presse locale)

9. Evènements culturels à venir

Le 25 mars aura lieu le vernissage de l'exposition Regards Croisés des 3 artistes locaux deux peintres M. Martinez et M. Condello, et d'un marionnettiste M. Lescot.

10. Séminaire PLUI

Il aura lieu le 16/03/2023 voir invitation OAC

11. Point sur l'adressage

La commission de travail se réunira le 18 mars matin

Marie-José DOUCET